

Demande d'inscription à la VAE de chirurgie des animaux de compagnie de candidat diplômé ECVS

Le conseil national de la spécialisation vétérinaire a statué que pour acquérir le titre de spécialiste par la validation des acquis de l'expérience les requêtes seront au moins identiques à celles à celle du référentiel du DESV et celles demandées dans le collège européen correspondant (collèges européens reconnus par l'EBVS). [ECVS \(http://www.ecvs.org/\)](http://www.ecvs.org/) et [EBVS \(http://www.ebvs.org/\)](http://www.ebvs.org/)

Le dossier de demande de validation des acquis de l'expérience est constitué des documents scannés enregistrés sous forme pdf ou jpeg et les documents rtf complétés soient :

- la demande formalisée **rtf 1**
- la copie du diplôme professionnel au **format pdf ou jpeg**
 - o Doctorat vétérinaire pour les vétérinaires diplômés en France,
 - o Diplôme de fin d'étude vétérinaire pour les diplômés ressortissants de la communauté Européenne,
- La copie des autres diplômes au **format pdf ou jpeg**
- La copie du diplôme du collège Européen au **format pdf ou jpeg**
- la re-certification du diplôme pour les diplômés ECVS de plus de 5 ans au **format pdf ou jpeg**
- Attestations d'affiliation à un organisme de protection sociale pour les activités non salariées au **format pdf ou jpeg**
- Attestation sur l'honneur **rtf 9**
- la fiche d'envoi listant les documents joints **rtf 11**

L'ensemble des documents, parfaitement complétés, est à envoyer par courriel à l'adresse suivante :
cof.chir.ac@vetagro-sup.fr